



ETAM - jours de repos supplémentaire

Par **bundylee**, le **18/03/2012** à **19:38**

bonjour,

je suis Etam dans une société du bâtiment (technico-commercial), j'ai entendu dire que j'ai le droit a deux jours de repos (RTT) par mois en plus de mes 2.5 jours de congés payés.

pour infos je suis selon mon contrat a 151 heures par mois mais bien-sur je ne compte pas mes heures étant ETAM.

ma question est simple: es ce que j'ai le droit a ces 2 jours par mois en plus ?

merci d'avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **18/03/2012** à **19:51**

Bonjour,

Si ce sont des jours de congés payés supplémentaires, cela n'a donc rien à voir avec la RTT, 2 jours par mois de travail me semblerait très important et il faudrait que vous indiquiez l'intitulé précis de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Par ailleurs, en absence de convention individuelle de forfait en jours ou en heures, vous avez droit au paiement des heures supplémentaires comme tous les salariés, même en étant ETAM...